

Société ARV

11 bd sainte therese

13005 MARSEILLE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

- Bilan actif-passif

*à l'original certifié conforme
par le représentant légal*



CGS

2 Avenue Frédéric Mistral

13008 MARSEILLE

04.91.71.38.67

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 145	2 145				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	500	500				
	Autres immobilisations corporelles	20 219	19 962	257	491	234	47.59
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		22 864	22 607	257	491	234	47.59
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	36 180		36 180	114 574	78 394	68.42
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				1 423	1 423	100.00
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	385 063	7 839	377 225	191 938	185 286	96.53
	Autres créances	23 734		23 734	30 800	7 066	22.94
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement	39 300		39 300	39 300		
	Disponibilités	12 959		12 959	59 647	46 688	78.27
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	497 236	7 839	489 398	437 682	51 715	11.82
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
Primes de remboursement des obligations (V)							
Ecart de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		520 101	30 446	489 655	438 173	51 481	11.75

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023 12	Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 2 000)	2 000	2 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	200	200		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	92 749	65 321	27 428	41.99
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	37 753	27 428	10 325	37.64
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	132 701	94 949	37 753	39.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	41 981	60 231	18 249	30.30
	Concours bancaires courants	3 154		3 154	
	Emprunts et dettes financières diverses	154 180	126 536	27 644	21.85
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	13 581	15 466	1 885	12.19
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 600	81 973	29 374	35.83
	Dettes fiscales et sociales	58 995	34 746	24 249	69.79
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	32 462	24 273	8 190	33.74
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	356 953	343 225	13 729	4.00
	Ecarts de conversion passif (V)				
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	489 655	438 173	51 481	11.75

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

325 141

289 518

SARL A.R.V
au capital de 2 000 euros
Siège social : 11 boulevard Sainte Thérèse
13005 Marseille
N° RCS : 804 626 331 MARSEILLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU

27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-huit juin, à *neuf heures*, les associés se sont réunis.

Sont présents :

- La Société A.R FORCES (RCS 824 353 908), dont le siège social est fixé au 283 Rue d'Artois, 83150 BANDOL 13009 MARSEILLE, représentée par son gérant, Monsieur Marc BORCHI, propriétaire de 1999 parts
- Mademoiselle BORCHI Julia, demeurant à Marseille (13005), 73 chemin Saint Jean du Désert, propriétaire de 1 part.

Total des parts présentes : 2 000 parts sur les 2 000 parts composant le capital social.

I – A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les associés, ont établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

II – A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 – Affectation du résultat ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Les associés approuvent l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître un bénéfice de 37752.81euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Les associés décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 37752.81 euros de la manière suivante :

- Au poste « Report à nouveau » pour un montant de 37752.81 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés, après avoir pris connaissance du rapport spécial mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés confèrent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

Les associés ratifient la rémunération de la gérance pour l'exercice 2023 s'élevant à 19 000 euros. Les charges sociales sont payées par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à dix heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

M BORCHI Marc

*certifié conforme
à l'original
par le
représentant
légal*

Mlle BORCHI Julia

